

DAVE-SAINT-MARTINRue Saint-Martin
5100 Dave

GPS X: 4.884063 - Y: 50.429093

Visitée le 18/05/2014

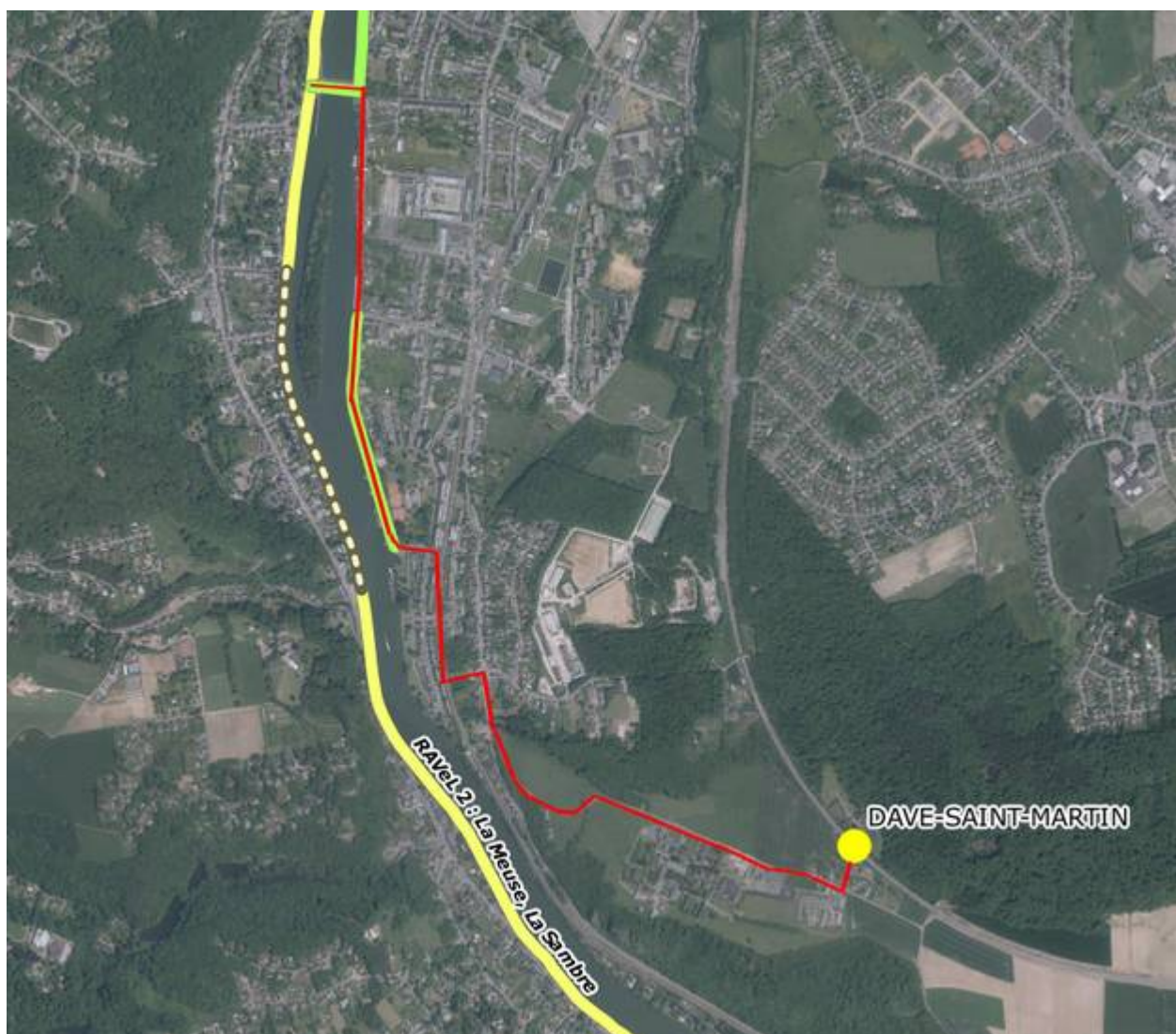
1. Tableau synthétique



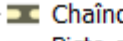
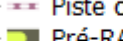
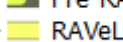
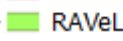
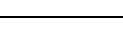
Cheminement d'accès	Distance depuis sortie du PANG		Infrastructures	Revêtement	Etat
Piétons	Rayon de 200 m		Rues – Eclairage public	Asphalte	Moyen - Bon
Bus (arrêt TEC) le plus proche			Pas d'arrêt de bus à proximité		
Voitures	Rayon de 500 m		Routes secondaires / tertiaires	Asphalte	Moyen - Bon
2 roues	3.778 m		Accès au Ravel 2 Pas de pistes cyclables Routes (voir point 3.)	Asphalte	Moyen - Bon
2 roues motorisés	Rayon de 500 m		Routes secondaires / tertiaires	Asphalte	Moyen - Bon
Accessibilité					
Piétons	Accès aux quais : plain-pied				
Equipements	Places	Distance depuis PANG	Type d'équipement Revêtement	Sécurité	Etat
Parking voitures	15	50 m	Gravillons – Gratuit	Non-sécurisé	Mauvais
Parking PMR	0		Aucun emplacement réservé		
Parking 2 roues	6	20 m	Râtelier couvert – Gratuit	Non-sécurisé	Bon
Parking 2 roues motorisés	0		Aucun emplacement réservé		
Prise en charge PMR			Avec assistance		
<ul style="list-style-type: none"> La prise en charge des PMR n'est pas possible dans les PANG's et ne peut se faire qu'au départ d'une des 114 gares « PMR » ou des 17 gares « Taxi » en Belgique. Cette prise en charge est garantie pour toute réservation effectuée 24 heures avant le départ prévu. Certaines dérogations peuvent toutefois être gérées au cas par cas lors de la réservation. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre documentation spécifique. Gares « PMR » les plus proches : Jambes (7 km) – Namur (5 km) Aucune gare « Taxi » à proximité 					
Signalétique			Ravel – Bus – PANG – PMR		
Vers le PANG	Aucune signalétique indiquant la présence du PANG				
Depuis le PANG	Aucune signalétique présente				

Avec le soutien
de la WallonieDEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

2. Cartographie

Accès au Ravel



	PANG
	Cheminement PANG - Ravel
	Chaînon de liaison
	Piste cyclable
	Pré-RAVeL
	RAVeL Itinéraire
	RAVeL Section



Avec le soutien
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

3. Cheminement d'accès

- **Piétons – Rayon de 200 m** : accès via une route tertiaire



- **Aucune desserte de bus**
- **2 roues**
 - Accès au Ravel 2 situé à 3.778 m
 - Routes secondaires : 330 m
 - Routes résidentielles : 2.276 m
 - Route de services : 259 m
 - Routes autres : 12 m
 - Chemins cyclistes : 732
 - Chemins piétons : 169 m
 - Voirie non-équipée de pistes cyclables ;
 - Présence d'un éclairage public ;
 - Infos Ravel : http://ravel.wallonie.be/opencms/opencms/fr/parcours/itineraires/ravel_2/
- **Voitures & 2 roues motorisés**
 - Accès via :
 - Routes secondaires
 - Routes tertiaires



Routes aux alentours du PANG



Avec le soutien
de la Wallonie



SPW
Service public
de Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

4. Accessibilité

- **Quai en direction de Ciney :**
 - Accès de plain-pied



- **Quai en direction de Namur :**
 - Accès de plain-pied



5. Equipements

- **Parkings voitures à l'avant du PANG :**
 - +/- 15 places en voirie – Gratuit – Non-sécurisé – Revêtement gravillons
- **Parking PMR :**
 - aucun emplacement réservé



Avec le soutien
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

- **Parking 2 roues** : 6 emplacements réservés



- **Parking 2 roues motorisés** : aucun emplacement réservé

6. Prise en charge des PMR (avec assistance) – Rayon de 20 Km

- **Gare « PMR » la plus proche** : Jambes (5 Km) – Namur (7 Km)
- **Gare « Taxi » la plus proche** : pas de gare

7. Signalétique

6.1. Vers le PANG

- **PANG** : pas de signalétique indiquant la présence du PANG

6.2. Depuis le PANG

- **Ravel** : pas de signalétique



Avec le soutien
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

8. Remarques et constatations

- Pas de parking « PMR » ;
- Pas d’emplacement réservé aux « 2 roues motorisés » ;
- Pas de signalétique du PANG ;
- Pas de revêtement du parking « voitures » ;
- Pas d’arrêt de bus à proximité.

Nous recommandons :

- l’aménagement du parking « voitures » ;
- la création d’emplacements de parking réservés aux « PMR » ;
- l’installation d’une signalétique indiquant la présence du PANG ;
- une étude de faisabilité d’une desserte de bus ;
- l’installation d’une signalétique permettant la connexion avec le Ravel.

9. Avis des usagers et associations

Nous n’avons reçu aucune remarque



Avec le soutien
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE